



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

DECISION N° **3805** /D/PAK/DG/DMA/2024 DU **11 DEC 2024**
PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES COMMANDES CONSECUTIVES A
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°027/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 29
JUILLET 2024 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN ET DE
NETTOYAGE DES BUREAUX ET LOCAUX DU PORT AUTONOME DE KRIBI EN
NEUF (09) LOTS.

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE
D'OUVRAGE,**

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire;
- Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°2016/378 du 08 août 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°02/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°03/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général-Adjoint du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** la Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi révisé au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** La Résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ;



Vu la Résolution n°0461/PAK/CA/58/2024 du 04 octobre 2024 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi révisé au titre de l'exercice 2024 ;

Considérant le Dossier d'appel d'offres national ouvert N°027/AONO/PAK/CIPM/2024 du 29 juillet 2024 pour la fourniture des services d'entretien et de nettoyage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi en neuf (09) lots ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 29 Octobre 2024 ;

Considérant le courrier de référence n°1905/L/24/PAK/DG/DMA/CPM du 29 octobre 2024 signé du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;

Considérant le courrier de référence n°0029/L/24/PAK/CA/PCA/CE du 06 novembre 2024 signé du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;

Considérant la nouvelle proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 20 Novembre 2024 et notifiée par courrier de référence N°104/L/2024/PAK/CIPM/SEC ;

Considérant le courrier de référence n°2070/L/24/PAK/DG/DMA/CPM du 21 Novembre 2024 signé du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;

Considérant l'accord du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution de l'appel d'offres susvisé, notifié par courrier n°0034/L/24/PAK/CA/PCA/CE du 27 novembre 2024 du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les lettres commandes consécutives à l'appel d'offres national ouvert N°027/AONO/PAK/CIPM/2024 du 29 juillet 2024 pour la fourniture des services d'entretien et de nettoyage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi en neuf (09) lots sont attribuées ainsi qu'il suit :



N° lot	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
Lot 1	Bâtiment administratif, guérite du PAK, gâte Nord à Mboro	Groupement ETS JES&YAM – UNIVERSAL SOLUTION B.P : 4163 Yaoundé, Tel : +237 698 65 34 24	Trente-cinq millions sept cent soixante-quinze mille quatre cent quarante-sept (35 775 447)	
Lot 2	Station de pompage, Station de traitement d'eau potable, Bâtiment des sapeurs-pompiers, et bâtiment KPS du PAK à Mboro	GIC FEPROMA B.P 8279 Yaoundé, Tel : (+237) 694 63 44 15/699 93 71 75, Email: gainyo@gmail.com	Vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-six mille sept cent douze (28 786 712)	
Lot 3	Bâtiment Station de traitement des eaux usées, Station électrique 1-SS1, guérite de l'entrée Sud, Station électrique 2-SS2, salle des pilotes du PAK et bureau brigade mer à Mboro	ETS BUILPABUSCO BP : 12 530 Douala Cameroun Tel : +237 233 431 737/ 699 51 72 00, email : building.partnersco@yahoo.fr	Vingt-neuf millions neuf cent quarante et un mille cinq cent vingt-neuf (29 941 529)	Douze (12) mois
Lot 4	Hangar douanier, bâtiment centre de santé et bureau brigade terre à Mboro	THAJ SERVICES PLUS SARL B.P :5069 Douala, Tel : 656 40 21 98/ 686 73 37 88, Email: info@thajservices.com	Trente et un millions neuf cent dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze (31 918 574)	
Lot 5	Immeuble siège du PAK (immeuble EMERGENCE) et étage 1 et 2 JULIENNE 2 à Kribi	SCI EMERGENCE B.P 489 Kribi ; TEL : (+237) 222 461 353, Email : sci.emergencedirectionkribi@yahoo.com	Quarante-huit millions neuf cent huit mille trois (48 908 003)	



Lot 6	Immeuble MEAO à Kribi, Ancien Port et bureau SETN et la représentation de douala	ETS TAMBE B.P : 4163 Yaoundé, Tel : +237 698 65 34 24	Quarante-quatre millions neuf cent treize mille huit (44 913 008)
Lot 7	Cité du Port, cases de passage à Kribi et immeuble DOMAYO	ETS CELESTE B.P 905 Kribi, Tel : (+237) 696 13 39 29/ 675 13 08 51 Email: evelynengionza@yahoo.f	Trente-neuf millions neuf cent soixante-seize mille huit cent soixante-deux (39 976 862)
Lot 8	Bâtiment R+2	ALKAN ENVIRONNEMENT SARL B.P 15270 Douala, Tel : (+237) 233 39 02 82 / 691 119 677 Email : info@alkan-ac.com	Quarante et un millions quarante et un mille neuf cent quinze (41 041 915)
Lot 9	Immeuble YAOU	GROUPEMENT ETS AFIZA & EPS B.P YAOUNDE, Tel : 696 31 64 20	Quarante-huit millions deux cent soixante-deux mille huit cent douze (48 262 812)

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

Fait à Kribi, le 11 DEC 2024

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.



Patrice Melom